

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

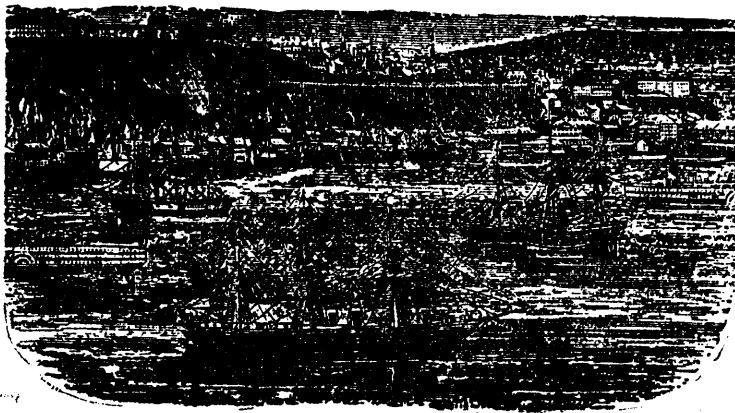
- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.



La  
Semaine Religieuse  
DE  
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ADRESSE :  
Cap-Santé, Comté  
de Portneuf,  
Canada.



ABONNEMENT :  
\$1.00 par année,  
payable d'avance ;  
5 centins le nu-  
méro.

QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>ie</sup>

## SOMMAIRE :

Solennité de saint Joseph, 313.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 313.—Quêtes et souscriptions étrangères non approuvées, 316.—Quête pour les sourds-muets, 316.—Lettre à Mgr J. Clut, évêque d'Arindèle, 317.—Un Fac-simile du plan Paribault rejeté, 318.—Petite correspondance, 318.—Un mot de M. Sulte à l'adresse de Paul Bourget, 319.—Un jour je mourrai, mais je m'en moque, 319.—Théologie populaire, 322.—A travers le monde des nouvelles, 324.

### OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

#### BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.  
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.  
Vêpres à 7 h.

#### EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20  
h., 7 h.

#### EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,  
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-  
téchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

#### CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes  
à 6½ h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vêpres à 2 h. ; Sermon et Salut à  
6½ h.

#### CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—  
Sermon et Salut à 5 h.

#### EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 6½ 7 et 8 h.  
—Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme  
à 1 h.—Vêpres à 2 h.— Archicon-  
frérie à 6½ h.

#### EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½  
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—  
Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à  
7 h.

#### CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

**OCTAVE ROUSSEAU,** PEINTRE - DÉCORATEUR,  
avantageusement connu du public  
et pouvant fournir les meilleures  
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux  
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et  
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBINIÈRE.

## WALKER'S INTERNATIONAL ATLAS



Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons  
sûrement le recommander.

# LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

---

## Solennité de saint Joseph

---

Quelle vie que celle que menaient Marie et Joseph dans leur pauvre demeure ! Imitons-les, nous le pouvons jusqu'à un certain point ; mais, pour cela, marchons toujours en la présence de Dieu ; contractons la sainte habitude de converser souvent de cœur avec Jésus et de réfléchir sur son infinie bonté, pour allumer en nous le feu sacré de son amour. La solennité de saint Joseph a lieu cette année, le 4 mars.

---

## Chronique de la "Semaine Religieuse"

---

Ceux qui lisent les *Etudes Religieuses* publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, ont pu voir, dernièrement, qu'un catholique anglais avait fait paraître, dans une des plus importantes revues anglaises, des articles étranges sur l'enfer. L'auteur, M. Saint-George Mivart, a été amené, il y a quelque temps, à l'Eglise catholique par le chemin du ritualisme. Sa conversion produisit une profonde impression parmi ses concitoyens, à cause de la position considérable qu'il occupait dans le monde scientifique.

Ses intentions en publiant ses articles sur l'enfer étaient excellentes ; il voulait faciliter le retour au catholicisme de ses anciens coreligionnaires en amoindissant, en adoucissant ce qu'ils pouvaient trouver de trop terrible dans le dogme. C'est pourquoi, il prétendit établir qu'il n'y a point de feu dans l'enfer mais seulement des peines symbolisées par le feu.

L'Evêque de Nottingham fut le premier à prémunir les catholiques anglais contre le novateur. Dès le 11 décembre 1892, il adressait à ses diocésains une lettre pastorale, où il dénonçait les articles du *Nineteenth century* comme dénaturant de la manière la plus dangereuse l'enseignement de l'Eglise sur les peines de l'enfer.

M. Mivart ne se rendit point. En janvier 1893 le R. P. Clark, S. J. envoya à la Revue du *Nineteenth century* une vigoureuse réfutation qui y fut publiée. M. Mivart lui donna la réplique le mois suivant. La *Civilla* intervint alors. Dans un article modéré de ton mais ferme de pensée, le R. P. Brandi montra en face de l'enfer décrit par M. Mivart celui que représente l'enseignement

---

traditionnel de l'Eglise. M. Mivart ne se rendit pas encore. Il n'y avait plus qu'à déférer à Rome ses propositions aussi erronées que scandaleuses. Elles furent condamnées le 14 juillet 1893 par la Sacrée-Congrégation de l'Index, et le 19 du même mois par celle du Saint-Office.

M. Mivart, en vrai catholique, se soumit et sa soumission a fait autant de bruit dans le monde religieux d'Angleterre que les articles qui y ont donné lieu.

Ce fait prouve, une fois de plus, qu'on peut être savant dans les sciences profanes, et faire de lourdes bévues si l'on s'aventure sur le terrain théologique.

Notre Seigneur Jésus-Christ, parlant du jugement dernier, nous a fait connaître la sentence qu'il prononcera contre les pécheurs : « Retirez-vous loin de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour Satan et ses anges. » Toute la tradition a entendu ces paroles dans leur sens naturel, c'est-à-dire au sens d'un feu réel ; et les condamnations des congrégations romaines viennent de montrer une fois de plus que ce sens est bien celui de l'Eglise, interprète de la parole divine.

Dans un travail publié par M. Mivart, à l'occasion de sa soumission, on remarque des vues fort intéressantes relativement au mouvement toujours plus accentué existant parmi les « ritualistes » anglicans dans le sens d'une conversion pleine et entière au catholicisme.

Après avoir fait un court tableau des dissentiments profonds en matière de doctrine qui se sont manifestés parmi les dignitaires les plus élevés de l'église anglicane dans le Congrès de Birmingham, M. Mivart continue ainsi :

« Mais ces faits ne doivent point nous amener à méconnaître l'œuvre salutaire que le parti de la « Haute Eglise » est en train de réaliser au sein de la religion nationale. Le peuple anglais est malheureusement inaccessible au clergé catholique par suite d'une vieille habitude et de préjugés traditionnels. Il a de l'aversion pour l'enseignement donné actuellement et directement par les catholiques. Mais les ministres « ritualistes » faisant partie de l'Eglise anglicane peuvent facilement se faire écouter et répandre la bonne semence de la doctrine catholique au long et au large. Nous nous trouvons fréquemment, en présence de pratiques de dévotion qui, il y a quarante ans, étaient inconnues en dehors du corps, encore petit dans notre pays, de l'Eglise catholique, et qui, partout ailleurs, eussent été dénoncées et hennies. Nos anciennes églises reçoivent une décoration en conformité avec l'esprit catholique romain, et sont ainsi préparées pour nous. Il y a plus : on amène peu à peu à notre croyance le peuple qui les remplira. Les ritualistes sont en train de rendre le mot « protestant » odieux à la société religieuse dont ils font partie, et de faire regarder le protestantisme comme une forme détestable de croyance. »

Il est certain que le ritualisme amène à l'Eglise catholique une foule de protestants qui n'auraient jamais abjuré s'ils eussent appartenu à d'autres sectes. A l'heure qu'il est, on signale de Londres la conversion de trois membres du clergé anglican, et un grand journal anglais annonce, de son côté, que quatorze ministres anglicans, au moins viennent de passer au catholicisme. Ces retours sont la continuation du mouvement si heureusement commencé par les Manning, les Newman et autres.

Bon nombre de journaux reproduisent, de ce temps-ci, la relation de ce qui s'est passé dans une audience privée accordée par Léon XIII à un protestant américain, M. Pew, président des exploitations des chemins de fer de Vander-

«Bilt, et n'employant pas moins de 27,000 ouvriers, dont 16 à 17,000 sont catholique. Nous en détachons le passage suivant :

« Avant d'entrer, je demandai au Monsignore quelle était l'étiquette à observer.

« Votre cas est si exceptionnel, puisque vous êtes protestant et que vous obtenez une audience privée, que je ne saurais dire vraiment ce qu'il faut faire. A ma demande, il entra et demanda des instructions. En retournant, il me dit : le Pape désire que vous fassiez en cette circonstance absolument comme vous feriez si vous étiez reçu par le président des Etats-Unis. C'était là une réponse bien gracieuse et bien agréable, n'est-il pas vrai ?

« Aussitôt que je fus entré dans la salle d'audience, le Pape me serra chaudement la main et m'invita à prendre un siège. Ensuite il se rassit lui-même dans son fauteuil.

« Il engagea la conversation par quelques compliments très flatteurs pour mon amour propre, me disant qu'il connaissait très bien ma personne, ainsi que la position que j'occupe en Amérique.

« Il parlait lentement et d'une manière très distincte, de manière que je n'éprouvais aucune difficulté à comprendre tout ce qu'il disait, malgré ma connaissance imparfaite de la langue française.

« Après les aimables souhaits du Saint-Père, je le remerciai et je fis allusion au fait, qu'en Amérique j'étais, à la tête d'une compagnie employant plusieurs milliers d'ouvriers dont un très grand nombre professent la religion catholique.

« Il me répondit de suite qu'il le savait et qu'il avait été charmé d'apprendre, par plusieurs rapports qui lui avaient été faits, que ma compagnie traitait les ouvriers catholiques avec la plus grande justice, la plus grande bienveillance.

« Je lui racontai que, il y a deux ans, j'ai donné une conférence à une assemblée d'étudiants catholiques, sur l'Encyclique qui venait alors de paraître et qui avait pour objet les relations entre le capital et le travail, en prenant le texte même de l'Encyclique comme sujet de ma conférence.

« Aussitôt que j'eus parlé de l'Encyclique, il se redressa avec toute la vigueur d'un homme qui n'aurait que la cinquantaine. Alors, pendant cinq minutes, il se mit à faire un exposé clair, succinct, grave et éloquent de l'attitude que garde l'Eglise relativement à cette question.

« Je souhaiterais de pouvoir répéter, ou traduire dans notre langue, d'une manière même approchant quelque peu de la réalité seulement, la beauté et la force des considérations auxquelles il se laissa aller. Mais je ne puis que vous indiquer la substance de son discours.

« L'audience dura en tout, à ce que j'estime, une demi-heure. J'en emportai l'impression que le Pape est un homme de fortes convictions, d'une très grande vigueur intellectuelle, d'une profonde science et d'une amabilité parfaite. »

Nous sommes loin du temps où le nom du Pape était un épouvantail pour la presque totalité des protestants. On n'en trouve plus guère de ces fanatiques que dans l'Ontario, et l'Ouest canadien.

Plusieurs fois nous avons entretenu nos lecteurs de la nouvelle législation sur le mariage dont le ministre Hongrois, appuyé par les franc-maçons et les juifs, s'efforce de doter ce pays. M. Weckerlé affectait une si hautaine con-

fiance dans le succès de sa néfaste entreprise, il avait trouvé si peu de résistance à la Chambre des représentants, que beaucoup regardaient sa funeste innovation comme certain et les efforts de l'épiscopat comme vains. Il en aurait été ainsi absolument si le clergé catholique n'avait pas déconcerté ses plans.

Aujourd'hui, même les organes les plus dévoués aux réformes, sont anxieux et reconnaissent que le vote des lois confessionnelles n'est plus aussi sûr. Une grande part de ce résultat est due au succès du congrès catholique réuni à Pesth pour protester contre la politique d'un gouvernement inféodé à la franc-maçonnerie, aux juifs et aux protestants. Le peuple s'est montré plus catholique que ses représentants officiels, et il a forcé le torrent à refluer vers sa source.

A ce congrès assistaient le cardinal Schlauch et le cardinal Vaszary, primat de Hongrie, ainsi que tous les archevêques et évêques du royaume. L'assemblée comptait également un grand nombre de représentants de la noblesse, quelques membres du Parlement et une multitude de prêtres et de paysans accourus à l'appel des chefs du parti catholique militant. Ils étaient six mille. Après d'énergiques protestations, formulées au nom des droits de l'Eglise contre les projets de réforme religieuse, l'assemblée a voté quatre résolutions dont la principale repousse l'obligation du mariage civil.

D'autre part, un grand nombre de députés libéraux reçoivent des délégations ou des protestations de leurs électeurs, qui leur rappellent leurs promesses de respecter la liberté religieuse. Bon nombre de députés sont réclamés dans leurs collèges électoraux, où on les prie de venir s'expliquer.

Si les catholiques de tous les pays suivaient la même ligne de conduite chaque fois que l'on tente de violer leur liberté ou leurs droits en matière d'éducation, la Franc-Maçonnerie n'aurait pas si beau jeu. Quand les intérêts religieux sont menacés, toutes les préférences politiques doivent s'effacer.

#### Quêtes et souscriptions étrangères non approuvées

« Je vous donne pour règle générale de ne point favoriser ces souscriptions, à moins qu'elles n'aient été approuvées par écrit, par notre Ordinaire, car il est arrivé plus d'une fois qu'on a été trompé. » (Circulaire au Clergé, 7 mars 1883).

#### Quête pour les sourds-muets

« Vous voudrez bien vous rappeler, écrit S. G. Mgr le Coadjuteur, dans une Circulaire en date du 21 février 1894, que c'est pendant le carême que doit être faite la quête pour les sourds-muets. S'il est une œuvre diocésaine qui mérite d'être soutenue, c'est bien celle-là, et je vous engage à la recommander le plus fortement possible à vos charitables paroissiens. »

## Lettres à Mgr J. Clut, évêque d'Arindèle (1)

L'Ile Original, le 14 décembre 1893.

*Pour le Grand Priant (l'Evêque), Isidore Clut.*

Mon Père,

Je veux t'écrire un peu. Voilà que jusqu'à ce jour nous sommes en bonne santé. Et toi aussi, étant en bonne santé, si tu pouvais voir (recevoir) cette lettre, ce serait bien assurément. Voilà que lorsque je t'ai vu, la dernière fois, tu t'en souviens ; hélas ! alors tu étais loin d'être en bonne santé.

Mon vieux Père (Mgr Clut) est-il encore vivant ? Verra-t-il ma lettre ? Dans cette incertitude pourquoi lui écrire, me dis-je ? C'est pourquoi, pour que je t'écrive une longue lettre, je suis très mal à l'aise (c'est embarrassant). Cependant comme preuve de mon fidèle souvenir je t'écris un peu.

Etant encore en vie, cette lettre-ci, si tu dois la voir, et si tu m'y réponds, c'est alors seulement que je t'écrirai tout de bon.

Quant à nous, voilà comment nous sommes pour le moment : Ce par quoi l'on vit (les provisions). Ah ! il n'y en a pas gros. Ici à notre poste, il n'y a pas de viande ; le poisson également nous n'en avons pas beaucoup. Ce que la terre produit (les pommes de terre) nous n'en avons pas beaucoup. C'est pourquoi nous devons faire des efforts pour nous procurer du poisson. C'est ainsi que se passera l'hiver.

On dit que là-bas loin, du côté des steppes, il y a abondance de caribous (rennes). Mais d'ici, comme c'est très loin, on n'y est pas encore allé chercher de la viande. Ici autour du pays que nous habitons, on avait coutume d'y tuer des animaux des forêts, mais cet hiver il n'en est pas ainsi. C'est pourquoi il arrive que les gens ne vivent que de poisson. Il n'y a point de pistes d'originaux. S'il n'y avait pas de poisson, ce serait un grand malheur pour tout le monde. Mais grâce aux poisson et aux lièvres, les gens vivent ; c'est pourquoi c'est encore une assez bonne chance.

Je veux encore te dire ceci : durant l'été, une très forte maladie (épidémie) s'est répandue parmi les gens. Cependant il n'y a pas beaucoup de monde qui en sont morts. Parmi les grandes personnes qui sont mortes et dont nous avons connaissance, il y a Basile Nadjerè (les yeux chassieux) et Tsakae (les pieds de Castor) qui sont morts. A la montagne de l'Ile (Fort Raë) on dit qu'il est mort beaucoup de monde, mais je ne les connais pas. C'est assez pour le moment : je ne te donne que ces nouvelles.

Ne reviendras-tu pas dans ce pays-ci ? ou y reviendras-tu ? Je ne sais pas ce qu'il en est, c'est pourquoi ce que tu es pour faire, veuillez me l'écrire. Ce n'est que quand j'aurai vu ta lettre que je t'écrirai tout de bon.

Ce sur quoi je m'entretiendrais avec toi (les nouvelles) il n'y en a plus.

Ce que j'avais coutume de te demander je vais te le redire : Tu vas prier pour moi, moi aussi je prie pour toi, afin que Dieu nous prenne en pitié.

C'est fini : je vais te toucher la main. Michel Mandeville, ton enfant qui t'aime, et dont tu gardes sans doute les souvenir, ce sont ces paroles celles-là.

(1) Nous publions avec plaisir les deux lettres suivantes que Mgr Clut, évêque d'Arindèle, nous a fait l'honneur de nous communiquer.



P. S.—Ma femme te dit cela : je n'ai pas encore perdu le souvenir de mon vieux père (Mgr Clut) ; je ne lui écris point, cependant je l'aime de tout mon cœur, quoiqu'il soit loin de moi, vu qu'il prie pour moi, je mets mon espérance en lui ; elle te dit cela, et elle dit encore : je vais te toucher la main.

*Voici les paroles d'Eliza Mandeville pour le Grand Priant (l'Evêque).*

Monseigneur,

Je veux t'écrire un peu. Ce n'est pas que je connaisse les nouvelles, mais pour te faire connaître que je me souviens toujours de toi. Oui, je dois toujours garder ton souvenir, car tu as été si bon envers moi. Tant que je vivrai, mon esprit ne pourra t'oublier. Je sais où tu demeures et a'ors c'est mon devoir de t'écrire. Jusqu'aujourd'hui, je suis en très bonne santé ; mes enfants aussi se portent bien, on dit que ma fille, Marie, désire se faire religieuse ; j'en serais très heureuse. Je serais bien satisfaite, si tu priais bien pour elle.

Quant à moi, chaque jour, pour toi je prie, je ne te reverrai peut-être plus sur cette terre, mais si je mène une bonne vie, voilà que je te reverrai dans le ciel. Prie bien pour moi. Eh ! bien, Monseigneur, je te touche la main.

C'est Eliza Mandeville qui a dit ainsi.

#### Un Fac-simile du plan Faribault rejeté

Rome, le 15 janvier 1894.

« A Mgr WIGGER,

« Evêque de Newark,

« *Illustrissime et Reverendissime Seigneur,*

« J'ai reçu votre rapport du 19 décembre, au sujet du transport de l'école paroissiale de Hoboken. Ayant soigneusement examiné les raisons pour lesquelles vous avez jugé bon de ne pas permettre au Rév. M. Corrigan, d'abandonner, même temporairement, l'usage des salles de la dite école aux autorités des écoles publiques, j'ai trouvé que vous aviez agi, dans les circonstances, avec un zèle louable et selon le droit que vous avez, comme évêque, de veiller au plus grand bien des fidèles confiés à vos soins. Je désire donc par cette lettre vous donner l'assurance que cette Congrégation approuve la dite défense. En même temps, je prie le Seigneur qu'il vous conserve longtemps.

De Notre Seigneur le très dévoué serviteur.

« M. Card. LEDOCHOWSKI, Préfet. »

#### Petite correspondance

« *M. F., Québec.*—Nous ignorons si « Une page de l'histoire des écoles de Manitoba » est en vente dans la Province de Québec.

« *Un correspondant anonyme.*—Nous n'acceptons aucune communication qui ne soit signée du nom de l'auteur.

« *Nos abonnés.*—Nous prions ceux qui doivent plus d'une année d'abonnement, de vouloir bien payer aussitôt que possible. On peut le faire par timbres, par argent, par chèque ou par mandat.

**Un mot de M. Sulte à l'adresse de Paul Bourget**

« Bourget a battu la grosse caisse tout le temps qu'il a été en Amérique et s'est royalement moqué de notre innocence : c'est à cause de ses vertus que nous n'avons pas consenti à le voir à Ottawa. J'ajoute que, ennuyé de m'entendre reprocher mon abstention, je prie mes compatriotes de lire les horreurs écrites par ce faiseur d'argent, ce brasseur de scandales. Il n'y a pas une feuille assez corrompue dans notre pays pour oser imprimer une page de Bourget que je donnerai à choisir sur cent. Ceux qui ont servi de moyen de propagande à ce maître faiseur devraient publier des fragments de ses œuvres ; je me chargerais de les aider dans ce travail. Notre réputation de gobeurs est déjà assez établie, il est temps que nous entrions en défiance. »

**Un jour je mourrai, mais je m'en moque**

C'était en 1837. Deux jeunes sous-lieutenants, récemment sortis de Saint-Cyr, visitaient les monuments et les curiosités de Paris. Ils entrèrent dans l'église de l'Assomption, près des Tuileries, et se mirent à regarder les tableaux, les peintures et les autres détails artistiques de cette belle rotonde. Ils ne songeaient point à prier. Au près d'un confessionnal l'un d'eux aperçut un jeune prêtre en surplis, qui adorait le Saint-Sacrement. « Regarde donc ce curé, dit-il à son camarade ; on dirait qu'il attend quelqu'un. — C'est peut-être toi, répondit l'autre en riant. — Moi ? Et pourquoi faire ? — Qui sait ? Peut-être pour te confesser. — Pour me confesser ! Eh bien, veux-tu parier que je vais y aller ? — Toi ! Aller te confesser ! Bah ! » Et il se mit à rire en haussant les épaules.

« Que veux-tu parier ? reprit le jeune officier, d'un air moqueur et décidé. Parions un bon dîner, avec une bouteille de champagne frappé. — Va pour le dîner et le champagne. Je te défie d'aller te mettre dans la boîte. »

A peine avait-il achevé que l'autre, allant droit au jeune prêtre, lui disait un mot à l'oreille ; et celui-ci se levait et entrait au confessionnal, pendant que le pénitent improvisé jetait sur son camarade un regard vainqueur et s'agenouillait comme pour se confesser.

« A-t-il du toupet ! » murmura l'autre, et il s'assit pour voir ce qui allait se passer.

Il attendit cinq minutes, dix minutes, un quart d'heure. « Qu'est-ce qu'il fait ? se demanda-t-il avec une curiosité légèrement impatiente. Qu'est-ce qu'il peut dire depuis tout ce temps-là ?

Enfin le confessionnal s'ouvrit ; l'abbé en sortit, le visage animé et grave, et après avoir salué le jeune militaire, il entra dans la sacristie. L'officier s'était levé de son côté, rouge comme un coq, se tirant la moustache d'un air quelque peu attrapé, et faisant signe à son ami de le suivre pour sortir de l'église.

« Ah ça ! dit celui-ci, qu'est-ce qui t'est donc arrivé ? Sais-tu que tu es resté près de vingt minutes avec le cher abbé ? Ma parole, j'ai cru un instant que tu te confessais tout de bon. Tu as tout de même gagné ton dîner. Veux-tu pour ce soir ? — Non, répondit l'autre de mauvaise humeur ; non, pas aujourd'hui. Nous verrons un autre jour. J'ai à faire ; il faut que je te quitte. » Et, serrant la main de son compagnon, il s'éloigna brusquement d'un air tout crispé.

Que s'était-il passé, en effet, entre le sous-lieutenant et le confesseur ? Le voici :

A peine le prêtre eut-il ouvert le guichet du confessionnal, qu'il s'aperçut, au ton du jeune homme, qu'il s'agissait là d'une mystification. Celui-ci avait poussé l'impertinence jusqu'à lui dire, en finissant je ne sais quelle phrase : « La religion ! la confession ! je m'en moque ! »

Cet abbé était un homme d'esprit. « Tenez, mon cher monsieur, lui dit-il en l'interrompant avec douceur, je vois que ce que vous faites là n'est pas sérieux. Laissons de côté la confession, et, si vous le voulez bien, causons un petit instant. J'aime beaucoup les militaires. Et puis, vous m'avez l'air d'un bon et aimable garçon. Quel est, dites-moi, votre grade ? »

L'officier commençait à sentir qu'il avait fait une sottise. Heureux de trouver un moyen de s'en tirer, il répondit assez poliment : « Je ne suis que sous-lieutenant. Je sors de Saint-Cyr. — Sous-lieutenant et resterez-vous longtemps sous-lieutenant ? — Je ne sais pas trop : deux ans, trois ans, quatre ans peut-être. — Et après ? — Après ? Je passerai lieutenant. — Et après ? — Après ? Je serai capitaine. — Capitaine ? A quel âge peut-on être capitaine ? — Si j'ai de la chance, dit l'autre en souriant, je puis être capitaine à vingt-huit ou vingt-neuf ans. — Et après ? Oh ! après, c'est difficile : on reste longtemps capitaine. Puis on passe chef de bataillon ; puis, lieutenant-colonel ; puis colonel. — Eh bien ! vous voici colonel, à quarante ou quarante-deux ans. Et après cela ? — Après, je deviendrai général de brigade et puis général de division. — Et après ? — Après ? Il n'y a plus que le bâton de maréchal. Mais mes prétentions ne vont pas jusque-là. — Soit ! mais est-ce que vous

ne vous marierez pas ? — Si fait, si fait ; quand je serai officier supérieur. — Eh bien, vous voici marié, officier supérieur, général, général de division, peut-être même maréchal de France, qui sait ? — Et après, monsieur ? ajouta le prêtre avec autorité. — Après ? Après ? répliqua l'officier un peu interloqué. Oh ! ma foi, je ne sais pas ce qu'il y aura après. »

« Voyez comme c'est singulier, dit alors l'abbé d'un ton de plus en plus grave. Vous savez tout ce qui se passera jusque-là, et vous ne savez pas ce qu'il y aura après. Eh bien, moi je le sais ; et je vais vous le dire. Après, Monsieur, après, vous mourrez. Après votre mort vous paraîtrez devant Dieu, et vous serez jugé. Et si vous continuez à faire comme vous faites, vous serez damné ; vous irez brûler éternellement en enfer. Voilà ce qui se passera après ! »

Et comme le jeune étourdi, ennuyé de cette fin, paraissait vouloir s'esquiver : « Un instant, monsieur ! ajouta l'abbé. J'ai encore un mot à vous dire. Vous avez de l'honneur, n'est-il pas vrai ? Eh bien, moi aussi j'en ai. Vous me venez de me manquer gravement, et vous me devez une réparation. Je vous la demande, et je l'exige au nom de l'honneur. Elle sera d'ailleurs très simple. Vous allez me donner votre parole que, pendant huit jours, chaque soir, avant de vous coucher, vous vous mettez à genoux, et vous direz tout haut : « Un jour, je mourrai ; mais je m'en moque. Après ma mort, je serai jugé ; mais je m'en moque. Après mon jugement je serai damné ; mais je m'en moque. J'irai brûler éternellement en enfer ; mais je m'en moque. Voilà tout. Mais vous allez me donner votre parole d'honneur de n'y pas manquer, n'est-ce pas ? »

De plus en plus ennuyé, voulant à tout prix sortir de ce faux pas, le sous-lieutenant avait tout promis, et le bon abbé l'avait congédié avec bonté en disant : « Je n'ai pas besoin, mon cher ami, de vous dire que je vous pardonne de tout mon cœur. Si jamais vous aviez besoin de moi, vous me trouveriez toujours ici à mon poste. Seulement n'oubliez pas la parole donnée. » Là-dessus ils s'étaient quittés, comme nous l'avons vu.

Le jeune officier dina tout seul. Il était manifestement vexé. Le soir, au moment de se coucher, il hésita un peu ; mais sa parole était donnée et il s'exécuta.

« Je mourrai ; je serai jugé : j'irai peut-être en enfer... » Il n'eut pas le courage d'ajouter : « Je m'en moque. »

Quelques jours se passèrent ainsi, sa « pénitence » lui revenait sans cesse à l'esprit, et semblait lui tinter aux oreilles. Au fond :

comme les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des jeunes gens, il était plus étourdi que mauvais. La huitaine ne s'était pas écoulée qu'il retournait, seul cette fois, à l'église de l'Assomption, et se confessait pour tout de bon, et sortait du confessionnal le visage tout baigné de larmes et la joie dans le cœur.

Mgr de SÉVUR.

#### Théologie populaire

Comment l'Eglise est-elle une ?

L'Eglise est une parce que tous ses membres ont la même foi, sont tous dans une même communion et soumis au même chef.

L'Eglise catholique est une, dans son gouvernement d'abord, et puis dans sa doctrine. Dans son *gouvernement* : chaque curé est chargé d'une paroisse ou d'un territoire déterminé, dont les habitants sont soumis à sa juridiction et forment son troupeau ; il ne doit prendre soin que de ceux-là seulement, les instruire, leur administrer les sacrements, etc. Il n'est pas responsable de ceux qui résident en dehors de sa paroisse. Au-dessus du curé, il y a l'évêque, chargé de la direction et de l'administration d'un territoire distinct qu'on appelle diocèse ; puis, l'archevêque ou le métropolitain, qui jouit d'une certaine juridiction sur les évêques suffragants ; vient ensuite le primat, qui a la prééminence sur les simples archevêques, puis enfin au-dessus de tous, nous avons le Souverain-Pontife. Ainsi, lorsque le Saint-Père s'adresse aux évêques, les évêques s'adressent aux prêtres, et ceux-ci, au peuple. L'Eglise est donc une dans son gouvernement comme une grande armée disséminée sur toute la surface du globe. Nous pouvons remonter graduellement du membre le plus humble de l'Eglise jusqu'au plus élevé qui est le Saint-Père ; et de celui-ci à Notre Seigneur lui-même qui est le chef invisible de tous. Le corps régulier des prêtres, des évêques, des archevêques, etc., ainsi organisé, par ordre de supériorité, est appelé la hiérarchie de l'Eglise.

L'Eglise est une aussi dans sa *doctrine* ; c'est-à-dire que tous les individus qui composent les trois cents millions de catholiques du monde croient exactement les mêmes vérités. Si un catholique refuse de croire à un seul article de foi, il cesse d'être catholique et est retranché de l'Eglise, lors même qu'il croit à tout le reste. Par exemple, si on ne croit pas que le mariage et l'Ordre sont des sacrements, ou si on ne croit pas à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, on cesse d'être catholique quand même on croirait à tous les autres enseignements de l'Eglise.

L'Eglise est donc une dans son gouvernement et dans sa doctrine. Cette marque distinctive se rencontre-t-elle dans quelques unes des Eglises qui se prétendent Eglises du Christ ?

Non. Les religions protestantes n'ont ni l'unité de gouvernement, ni l'unité de doctrine. Les Protestants d'Angleterre n'ont pas d'autorité sur les Protestants d'Amérique, et ceux-ci n'ont rien à voir dans les affaires des protestants d'Allemagne ou de France. Les Protestants de chaque pays sont donc indépendants et n'ont pas de chef suprême. Les Protestants n'ont pas non plus l'unité de foi. Dans chaque pays il y a plusieurs classes de protestants — les Episcopaliens, les Presbytériens, les Baptistes, les Méthodistes, etc., qui ne croient pas la même chose. Même ceux qui fréquentent la même église et qui professent la même religion, ne professent pas la même foi. Chacun, disent-ils, a le droit d'interpréter l'Écriture Sainte à sa manière ; aussi, chacun explique les mêmes textes bien différemment. Il doit y avoir une personne autorisée pour fixer, en cas de divergence d'opinion, le véritable sens des Saintes Écritures, et comme les Protestants n'en ont pas, il en résulte que leurs controverses sont interminables.

Les Etats-Unis ont une constitution et des lois. Si chaque citoyen était libre d'interpréter les lois à sa guise, sans tenir compte des droits d'autrui, à quel joli état de choses cela ne conduirait-il pas ? Heureusement, les auteurs de la Constitution et des lois des Etats-Unis n'ont pas exposé les citoyens à un tel danger. Ils ont nommé des juges chargés d'interpréter et d'expliquer les lois, et de leur donner leur vraie signification dans les cas de contestation. Ainsi, il y a à Washington une Cour suprême pour tous les Etats-Unis, et lorsque ce tribunal déclare qu'un texte de loi a telle ou telle signification, tous les citoyens doivent se soumettre à sa décision qui est sans appel.

De la même manière Notre Seigneur a fait des lois pour tous les hommes, et pendant qu'il était sur la terre il les a appliquées lui-même. Il n'a pas voulu laisser les hommes libres de les interpréter à leur manière. Il a nommé des juges qui sont les évêques, et pour le monde entier un juge en chef qui est le Pape. Le Saint-Esprit le guide, comme nous l'avons déjà dit, il ne peut se tromper dans l'interprétation qu'il donne des lois du Christ, et lorsqu'il interprète les paroles de Notre Seigneur, tous les vrais catholiques doivent y croire sans appel.

Pourquoi dites-vous que l'Eglise est sainte ?

Je dis que l'Eglise est sainte, parceque Jésus-Christ son fonda-

teur, est saint, et qu'elle peut nous sanctifier par sa doctrine et ses sacrements.

Les sectes protestantes n'ont pas de doctrines saintes, si nous les examinons attentivement. Elles enseignent par exemple, que la foi sans les œuvres peut sauver les hommes, leur enlevant par là tout motif de faire le bien ; que le mariage n'est pas indissoluble — le mari et la femme pouvant, pour certaines causes, se séparer, ou obtenir un divorce et se remarier. La mise en pratique de cette doctrine prive les enfants des soins de leurs parents, les laisse quelquefois sans asile, et presque toujours sans instruction religieuse. Les mêmes personnes pourraient se séparer de nouveau et se remarier, ce qui amènerait la confusion et l'immoralité dans la société. Quelques-unes de leurs doctrines enseignent encore que nous ne pouvons nous empêcher de pécher, permettant ainsi à chacun d'excuser ses fautes en disant qu'il n'a pu faire autrement, ce qui conduit, on le voit facilement, aux plus désastreuses conséquences. Enfin, leurs doctrines n'ont jamais produit un seul saint, reconnu comme tel, à la suite de miracles parfaitement constatés. Lorsque les ancêtres des Protestants se révoltèrent contre l'Eglise, il y a environ trois cents ans, cette dernière promulgua certaines lois contre lesquelles ils protestèrent, ce qui leur a valu leur nom de protestants — puis ils se séparèrent de l'Eglise et se fabriquèrent une religion de leur choix.

#### A travers le monde des nouvelles

*Québec.*—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Frédéric, le 4 ; à Saint-Cyrille, le 7 ; aux Ecureuils, le 9.—Les RR. PP. Lebel et Roux, Jésuites, ont terminé, hier, au Cap-Santé, une retraite paroissiale de huit jours.—La Cour Suprême du Canada a décidé, sur division, que le droit d'appel au gouverneur en conseil, au sujet des écoles du Manitoba, ne peut avoir lieu. C'est la conclusion à laquelle nous arrivions à regret, dans un travail sur cette question, publié par la *Semaine Religieuse* de Québec, du 17 septembre 1892.

*France.*—La Loge la *Clément-Amitié* a adressé à toutes les loges de France un questionnaire sur les couvents :

« Dans le but de compléter un travail dont vous saisirez aisément la très grande importance, nous avons l'honneur de vous demander les renseignements suivants : • Il y a une série de quinze questions sur les Congrégations religieuses d'hommes et de seize sur celles de femmes, genre de vie, ressources, relations avec les maisons de commerce, nombre d'élèves, prix de pension, influence ; tout y est... Et à la fin on répète le mot d'ordre de Voltaire. Ecrasons l'infâme !!

## FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	4	mars	—III dim. du Carême. Soli. de saint Joseph.
Lundi,	5	"	—De la fête.
Mardi,	6	"	— do
Mercredi,	7	"	—Saint Thomas d'Aquin.
Jedi,	8	"	—Saint Jean de Dieu.
Vendredi,	9	"	—Précieux Sang de N. S.
Samedi,	10	"	—SS. Quarante Martyrs.

## ABONNEMENTS PAYÉS

M. L., Saint-Ferréol.—M. C., Coclagne.

## C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Québec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe, Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires, Soieries et Passementeries de toutes sortes, Draps mortuaires, Bannières et



Drrapeaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandes et de tous les prix. Mérites à soutane, Coils en Ivoirine, Barrettes, Ceintures laine ou soie, Huile d'olive, Encens, Charbons etc. Images et articles religieux en grande quantité.

N. B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

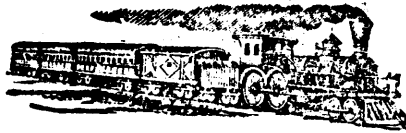
Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

# J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC





## CHEMIN DE FER

### \*\*\* QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX \*\*\*

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

#### ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

##### LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.

Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.

Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m. samedi seulement.

Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

##### LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.

Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.

Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.59 a. m., 4.00 p. m.

Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 5.05 p. m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

## ≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

## J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

**SPECIALITES :** CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

**PRIX REDUITS**—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.